**Avis d'enquête publique : Projet d’extension du cimetière**

**d’Urou à Urou et Crennes, commune déléguée de Gouffern en Auge**

Par arrêté n°171-2024 en date du 11 septembre 2024, le Maire de la commune de Gouffern en Auge a prescrit l’ouverture de l’enquête publique relative au projet d’extension du cimetière d’Urou de la commune déléguée d’Urou et Crennes.

A cet effet, Madame Cécile ROBERT, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen. Monsieur David LAMBERT est nommé commissaire enquêteur suppléant.

La durée prévue de l’enquête est de 15 jours soit du 02 octobre 2024 à 9h au 17 octobre 2024 à 17h inclus. Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès de la mairie – N° TEL : 02.33.67.56.62

Le dossier du projet d’extension et les pièces qui l’accompagnent, seront consultables pendant toute la durée de l’enquête publique :

* En format papier, à la mairie (le bourg Silly en Gouffern 61310 Gouffern en Auge) aux jours et heures habituels d’ouverture : Lundi au vendredi : 09h – 12h / 13h30 – 17h
* En format numérique sur le site de la commune, à l’adresse suivante : [www.gouffernenauge.fr](http://www.gouffernenauge.fr)
* Consultable également via un poste informatique installé à l’accueil de la Mairie.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d’enquête publique dès publication de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie déléguée d’Urou et Crennes aux jours et heures suivants :

* **Mercredi 02 octobre 2024 de 9 heures à 11 h 30**
* **Mardi 08 octobre 2024 de 9 h à 12 h**
* **Jeudi 17 octobre 2024 de 14 h 30 à 17 h**

Pendant la durée de l’enquête publique, chacun pourra également émettre ses observations :

* Sur le registre d’enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie aux heures et jours d’ouverture habituels ;
* Par courrier adressé à Mme la commissaire enquêteur à l’adresse de la Mairie.
* Par courriel, à l’adresse suivante : mairie@gouffernenauge.fr
* Par un **formulaire** disponible sur le site Internet de la commune ([www.gouffernenauge.fr](http://www.gouffernenauge.fr)).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l’enquête publique par le commissaire enquêteur :

* A la mairie de Gouffern en Auge aux jours et heures habituels d’ouverture ;
* Sur le site internet de la commune.